



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord 61000 ALENCON - Tél. 02 33 81 77 22

Fax : 02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

SIRET : 319 625 950 000 21 APE 9312 Z

Alençon, 6 janvier 2022

A toutes les joueuses U14 F sélectionnées

Objet : match de préparation U14F

Mademoiselle,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous confirmer votre sélection pour le match de préparation U14F qui se déroulera le mercredi 12 janvier 2022 au stade de Vire (14 rue de Caen 14500 Vire)

Nous vous demandons d'être présente à 13h45, la fin de l'après-midi est fixée à 16h30, heure à laquelle vous pourrez être reprise par vos parents ou dirigeants.

La sélection U14F jouera son match contre l'équipe U13 de l'AF Virois.

Il sera **obligatoire** de **présenter votre pass sanitaire complet le jour même et de prendre votre température le matin avant de vous rendre au stage.**

Vous devrez emporter avec vous :

- votre équipement sportif (vêtements chauds, protèges tibias, chaussures moulées et vissées + **paire de running**),
- d'une gourde individuelle
- de votre nécessaire de toilettes.
- de 2 masques
- vêtements chauds, vêtements de pluie,
- une photocopie de votre Carte Nationale d'Identité (recto-verso) ou passeport.
- l'autorisation parentale seulement si vous ne l'avez pas transmise au dernier rassemblement.

Un ensemble maillot, short, chaussettes et survêtement un vous seront prêtés pour la journée.

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence non justifiée, l'article 175 et 209 des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N. sera appliqué.

L'article 175 stipule : « **Tout joueur retenu pour un stage, un match de préparation, de sélection ... est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.**

a) *S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, l'entraîneur responsable de la sélection concernée. En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres officielles de son club.*

b) *Si son absence est consécutive à un autre motif, il est susceptible d'encourir, de la même manière que précédemment, une suspension lors des matchs officiels disputés par son club.*



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord 61000 ALENCON - Tél. 02 33 81 77 22

Fax : 02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

SIRET : 319 625 950 000 21 APE 9312 Z

Alençon, 6 janvier 2022

L'article 209 stipule : « Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension ».

Objectifs des détecteurs: permettre aux meilleurs de participer :

- . A un inter-districts regroupant les sélections départementales le dimanche 6 février 2022.
- . à un stage régional regroupant les meilleurs normandes les 11 et 12 avril 2022.
- . à un rassemblement inter-ligues (sélection régionale) du 14 au 16 juin 2022.
- . aux **concours des pôles Espoirs** (garçons collège) ou **France** (filles lycée)
- . à un rassemblement ou **stage national** (présélection ou sélection nationale)

En cas d'indisponibilité ou de blessures, merci de contacter **rapidement** Florent JIQUEL, CTR Orne-Manche au 07.66.55.55.70

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,
Nous vous prions de croire, Mademoiselle, à nos sentiments les meilleurs.

Florent Jiquel

CTR PPF et Formation

Secteur Orne-Manche

Ligue de Football de Normandie

